



Commune de Néoules
Var 83136

CONSEIL MUNICIPAL

Mardi 8 février 2011 à 18H00

Compte-rendu de la séance

- Présents :** M. A. GUIOL, MME R. SKRIBLAK, M. J. ELIE, M. C LACOMBE,
M. C. RYSER, MME H. CHARLES, M. J.P. DAZIANO, M. C. SERRET, MME I. GATTI,
MME M.C. BICHAUD, M. J.C. DOUMENC, M. G. ARNAUD, M. R. ACCUSANO, MME R.
AVELINE, MME N. LEBON.
- Pouvoirs :** MME A. BOSSEZ pouvoir à MME H. CHARLES
M. S. DAROK pouvoir à MME N. LEBON
- Excusés :** M. P. LAUGIER M. R GRISOLLE,

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la venue de Monsieur Pascal CLEMENT et de Madame Gaëlle MONTIER, représentants de la Chambre de Commerce et d'Industrie.

Des enquêtes ont été réalisées notamment auprès d'un échantillon de consommateurs Néoulais lors du dernier trimestre 2010. Les deux représentants de la Chambre de Commerce et d'Industrie présentent les résultats de leur enquête et exposent ensuite à l'assemblée l'intérêt des Fonds d'Intervention pour les Services l'Artisanat et le Commerce (F.I.S.A.C.) pour la Commune, et les conditions et les modalités de leur mise en œuvre.

- **Appel des Membres du Conseil**
- **Désignation du Secrétaire de séance**
- **Approbation du compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal en date du 26 octobre 2010.**

1. Décisions de Monsieur le Maire prises par délégation du Conseil Municipal : Article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

- Décision de rejoindre le marché passé par le Centre de Gestion du Var concernant l'assurance statutaire des agents communaux.
- Attribution d'un Marché A Procédure Adaptée pour les travaux de construction d'un local à vélos à l'entreprise PLOMATEC.
- Avenant n° 2 à la Décision n° 6 du 29 juillet 2004 instituant une régie d'avance afin de procéder au paiement des menues dépenses pour la Commune. Il convient d'élargir le panel des dépenses et de rajouter à l'existant : Achat de plantes et de fleurs pour la végétalisation des façades comme convenu par convention spécifique.

Avis favorable à l'unanimité.

FINANCES

3. Budget de la Commune : délibérations en section d'investissement.

Les sommes allouées aux différents programmes estimées en mars 2010 lors du vote du budget ont dues être rectifiées.

Le vote du Budget 2011 ayant été repoussé en avril prochain, il convient de prendre certaines Délibérations concernant les points suivants :

3 a : Le montant du marché retenu pour la **construction d'un abri vélo** à l'école dépasse le coût d'objectif et donc la somme inscrite au budget 2010. C'est la somme de 4 000 € qu'il faudra rajouter pour ce programme.

Avis favorable à l'unanimité.

3 b : Les **écoles maternelle et élémentaire** nécessitent des travaux. 4 000 € sont à prévoir pour leur réalisation.

Avis favorable à l'unanimité.

3 c : De nouveaux besoins en matière de matériel informatique nécessitent des crédits supplémentaires, à hauteur de 3 000 €.

Avis favorable à l'unanimité.

3 d : Enfin de nouveaux besoins en matière de mobilier de bureau nécessitent des crédits supplémentaires, à hauteur de 2 000 € .

Avis favorable à l'unanimité.

En ce qui concerne le programme des acquisitions foncières, deux réajustements sont à opérer :

3 f : Le premier concerne les frais d'actes notariés relatifs aux acquisitions de terrains avenue de la Libération (LESCHERES et DI GIOVANNI) pour un montant de 1 000 € et le second concerne l'acquisition du terrain à la Verrerie (POMERO), terrain qu'il est convenu d'échanger avec le Département pour la construction de la ferme photovoltaïque. La somme de 50 000 € est à prévoir pour cette acquisition, soit un total pour cette opération de 51 000 €.

Avis favorable à l'unanimité.

Ces sommes seront inscrites au Budget 2011.

PERSONNEL

4. Création d'emplois occasionnels pour l'année 2011.

Le Conseil approuve la création d'emplois occasionnels.

4 a : Tout d'abord pour renforcer les équipes d'entretien de la voirie et à contribuer à faire découvrir le monde du travail à la jeunesse Néoulaise, il convient de créer 3 postes d'adjoint technique territorial de 2^e classe occasionnels à temps complet (35 heures par semaine) pour les Services Techniques.

Avis favorable à l'unanimité.

4 b : Ensuite pour prévoir le surcroît de travail administratif, il convient de créer 1 poste d'adjoint administratif territorial de 2^e classe occasionnel à temps complet (35 heures par semaine).

Avis favorable à l'unanimité.

4 c : Enfin il y a lieu de créer trois postes d'Adjoint d'animation territorial de 2^e classe occasionnels afin de renforcer ponctuellement l'équipe du service jeunesse pour assurer l'encadrement des jeunes notamment lors des séjours d'hiver, de printemps et d'été.

Avis favorable à l'unanimité.

URBANISME

5. Acquisition de plusieurs parcelles en Espace Boisé Classé.

Monsieur ALLARD a proposé de vendre à la Commune plusieurs parcelles situées en Espace Boisé Classé, d'une superficie de 15 ha ½ à 0,15 centimes le m² au lieu de 0,12 centimes ainsi qu'une autre parcelle de 176 m² située au cœur du village pour un montant total de 25 000 €.

Avis favorable à l'unanimité.

6. Acquisition de deux parcelles à Font Gayaou.

Une délibération a été votée le 27 septembre dernier concernant l'acquisition de deux parcelles à Font Gayaou pour un montant de 6000 € (CANOVI). Suite à la demande du vendeur, il convient de réajuster le prix de 10 %, marge autorisée par France Domaines, et de reprendre une délibération cette fois pour un montant de 6 600 €.

Avis favorable à l'unanimité.

7. Vente d'une parcelle lotissement Font Marcellin

Monsieur Meyssonnier est intéressé par l'acquisition d'une petite parcelle cadastrée A 1300 et jouxtant la sienne au lotissement Font Marcellin. La Commune envisage de la lui vendre pour un montant de 15 000 € incluant les frais d'arpentage qui s'élèvent à 1 600 €.

Avis favorable à l'unanimité.

8. Répertoire de la voirie communale

De manière à clarifier l'appartenance des chemins situés sur la Commune, le Conseil Municipal a délibéré pour répertorier la voirie communale.

Avis favorable à l'unanimité.

ENVIRONNEMENT

9. Appel à projet pour le développement durable

La Commune souhaite conduire une politique active en matière de protection de l'environnement. Un « appel à projets » visant à harmoniser et à mettre en cohérence ses actions en termes de production d'énergie et d'amélioration de l'installation thermique des bâtiments pour tendre vers une Commune à « énergie positive », va être lancé.

La Commune souhaite formaliser les démarches entreprises depuis plusieurs mois comme notamment son engagement dans un Agenda 21 local, la mise en place d'un économe de flux...

Elle souhaite ancrer localement les principes du développement durable, et ceux de la Déclaration de RIO :

- L'homme au cœur du développement, succédant à une logique purement économique ;
- La solidarité dans le temps et dans l'espace, les politiques conçues aujourd'hui doivent préserver les capacités des générations futures à assurer leur propre développement, en tenant compte de l'épuisement des ressources naturelles et de l'aggravation des pollutions susceptibles de compromettre l'avenir ;
- Les principes de responsabilité, de prévention et de précaution, en répondant à travers le développement durable aux attentes de développement et de bien être en plaçant les besoins sociaux et environnementaux au cœur des décisions ;

- La gouvernance pour construire une démocratie fondée sur l'adhésion et la participation à un projet, les citoyens deviennent acteurs d'une démocratie participative animée par l'autorité locale ;
- Le renouvellement de l'action politique, avec la recherche d'un équilibre entre les besoins économiques, sociaux et environnementaux et l'arbitrage entre tous ces enjeux, attaché à toute décision.

Avis favorable à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

10. Réactualisation de la délibération n° 12 du 3 juillet 2006, relative aux demandes de subventions émanant des établissements scolaires.

Il convient de réactualiser le montant des subventions allouées aux établissements scolaires quant à l'organisation de voyages pédagogiques :

Montant de la participation familiale	Montant de la subvention
De 0 à 40 €	Aide de 0 € (seuil de non déclenchement)
De 40 à 50 €	10 €
Supérieur à 50 €	Aide de 20 % plafonnée à 60 €

Avis favorable à l'unanimité.

Vu par nous, Maire de la Commune de NEOULES, pour être affiché le 14 février 2011 à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 août 1984.

A Néoules, le 14 février 2011.

Le Maire
André GUIOL